

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	29 (1941)
Heft:	583
 Artikel:	Petit courrier de nos lectrices
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-263993

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les progrès du Label

Deux nouvelles entreprises viennent d'adhérer au mouvement du Label, soit la fabrique de tabacs et de cigarettes Henry Weber (Zurich) et la « Coopera-chausseuse » (Bâle), section de l'Union suisse des Coopératives de consommation (U. S. C.). Cette dernière adhésion est d'autant plus réjouissante que, grâce à elle, une nouvelle branche de l'industrie suisse, celle du cuir, s'ouvre au Label.

D'autre part, et pour répondre à une question qui nous a été souvent posée par des lectrices soucieuses de leurs responsabilités sociales, qui désiraient savoir où elles pourraient acheter en bonne conscience des objets confectionnés dans de saines conditions de travail, nous publions ci-après la liste des magasins de Genève où, en les demandant, elles peuvent trouver des articles qui, étant munis du Label, leur donnent toute garantie à cet égard. Nous publierons dans nos prochains numéros des listes analogues pour Lausanne et Neuchâtel.

Nouvelles de Bulgarie

Un Congrès féministe

L'Union des Femmes bulgares, que préside avec autorité de conviction que de compétence Mme Iwanowa, a tenu à la fin de l'automne à Sofia un Congrès, qui, d'après les nouvelles, que nous en recevons, a certainement été un succès. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

I. La femme bulgare au service du pays.
II. La femme bulgare et la loi. Le Congrès a demandé

a) la codification du droit familial ;
b) l'accès pour la femme à la profession d'avocat ;
c) l'institution d'un tribunal pour enfants auquel la présence de femmes juristes serait admise ;
d) la recherche de la paternité (ce vœu vient, il y a peu de jours, d'être réalisé par une loi).

III. Le droit de vote féminin complet, soit que le droit à l'électorat soit étendu aussi à la femme célébataire, et que le droit à être élue soit reconnu à la femme. (On sait que la femme bulgare possède un droit de vote restreint).

IV. La législation du travail.

a) L'égalité de salaire pour l'égalité du travail doit être mise en pratique ;
b) d'autres possibilités de travail doivent être ouvertes à la femme que celles de travailleur auxiliaire, ce qui a pour conséquence qu'elle touche toujours un salaire inférieur à celui de l'homme ;
c) la protection de la maternité doit être mise en pratique ; le travail ne doit pas être interdit à la femme ayant ses couches, mais elle doit avoir le droit à un congé (aujourd'hui ce congé était de 6 semaines, actuellement il est de 3 semaines, et dans la pratique, il arrive sou-

vent qu'elle n'en ait point, mais travaille jusqu'au dernier jour) ;
d) des postes de femmes inspectrices du travail doivent être créés (actuellement, il n'y a qu'une femme inspectrice du travail à Sofia) ;
e) des assistantes sociales doivent être placées dans les fabriques ;
f) la possibilité doit être donnée aux ouvrières de se préparer par des cours de perfectionnement à du travail qualifié et mieux payé ;
g) une protection légale spéciale de la maternité doit être créée pour les paysannes.

V. La mère nécessiteuse et son enfant doivent être assistés par l'Etat.

VI. De plus nombreuses relations culturelles doivent être instituées entre les villes et les campagnes.

VII. Les femmes bulgares et la paix

La Bulgarie doit rester en dehors de la guerre, et toutes les injustices commises envers son peuple doivent être réglées par des moyens pacifiques.

L'Union des Femmes bulgares en appelle aux femmes de tous les pays, qu'ils soient belligérants ou non, pour qu'elles cherchent et trouvent le moyen de faire entendre leur voix en faveur d'une paix prochaine et durable basée sur la liberté des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, comme sur une répartition équitable des richesses économiques.

Deux nouvelles lois progressistes

Tout récemment deux nouvelles lois, qui intéressent directement les femmes ont vu le jour en Bulgarie. En voici les principales dispositions :

1. Loi sur les enfants nés hors mariage, ou adoptés.

Cette loi, en autorisant la recherche de la patron, transforme la situation actuelle. Toutefois, cette recherche n'est admise que dans les quatre cas suivants : 1. Si le père s'est chargé de l'éducation de l'enfant et des frais de cette éducation, comme s'il était son propre enfant. — 2. Si le

3. Si le père n'a pas été en mesure de prendre en charge l'éducation de l'enfant et que l'enfant a été élevé par une autre personne. — 4. Si l'enfant a été élevé par une autre personne et que l'enfant a été élevé par une autre personne.

Une jeune fille à la vieille mode. — En voyant le rationnement de savon auquel nous sommes soumis, degré de première nécessité pourtant, je me demande ce que l'on attend pour rationner tous les frôts, crèmes de beauté, maquillages, etc., etc.? Car il faut des corps gras aussi pour les confectionner ! et ceux-ci ne seraient-ils pas mieux employés à fabriquer d'honnête savon de lessive que pour toutes ces « graisses de museau », comme disait déjà Molière ? Qui est de mon avis ?

Emilienne à P. à la même. — Comment faire pour que les femmes suisses veuillent vraiment le droit de vote ? qu'elles sachent ce que c'est que de souffrir ! Leur vie est trop facile, trop confortable. Si elles avaient passé par les épreuves d'autres peuples... elles comprendraient mieux alors leurs responsabilités vis-à-vis de leur pays.

Henriette. — Laquelle des correspondantes du Petit Courrier est frappée comme moi des aspects divers de la campagne que l'on s'efforce d'amorcer en faveur de la natalité ? On clame partout que la Suisse va mourir faute d'enfants, et l'on

Gras et Cie, Coutance.

Mme H. Lévy, rue de Cornavin, 15.
Lido S. A., rue de la Croix-d'Or.
L. Pileur, rue de la Confédération (corsets).
Ouvrerie de l'Union des Femmes, Fusterie, 5.
Roussel et Frank, Cours de Rive, 14.
Mme Ried, rue du Beulet.
Sigrist frères, rue du Rhône, 28.
L. Stein, rue de la Confédération, 22.
Ch. Weber, place Kléberg.
G. Zurbrugg, rue de Monthoux (corsets).

Bas

Aeschbach, chaussures, rue du Rhône, 6.

La Mouette, rue Bonivard, 10.

Au Bon Génie, rue du Marché, 34.
Aux Epis d'Or, rue du Commerce, 8.
E. Balik, Rond-Point de Plainpalais, 1.
G. Bernheim, Coutance.
Delacroix-riche, rue du Rhône, 5.

Desmontey, Madeleine, 1.
Au Grand Passage S. A., rue du Marché.
Ch. Meel, rue du Cendrier.

Maison Secret, rue du Port, 2.

Muhlestein, frères, rue de la Confédération, 16.

Corsets, lingerie, robes, tricotages, broderies, tabliers, toillerie, bonnetière, mercerie

Au Bon Génie, rue du Marché, 34.

Aux Epis d'Or, rue du Commerce, 8.

Maison Buisson-Paisant, rue du Rhône, 3.

Delacroix-riche, rue du Rhône, 5.

Demareux, S. A., Fusterie.

Mme Duruz, place des Eaux-Vives.

Mme Dutoit, rue des Pâquis, 16.

Maison Eba, rue Michel-Chauvet.

E. Gottschalk, place de la Fusterie.

Grands Magasins au Printemps, rue du Rhône.

Grand Passage S. A., rue du Marché.

J. Rochat, rue du Stand, 64.

Roussel et Franck, rue de Rive, 11.

C. Sermondad, Boulevard du Pont-d'Arve, 46.

Ch. Weber, place Kléberg.

Cravates

B. Albrecht, rue de Berne.

Aux Epis d'Or, rue du Commerce, 8.

G. Bernheim, rue de Coutance.

Mme Gaudenzi, rue du Mont-Blanc.

Au Grand Passage, rue du Marché.

Eaux minérales

Dans tous les restaurants, cafés, salons de thé, etc., etc.

Cigares

Dans tous les débits de tabac, et partout où l'on achète des tabacs, cigares, etc., etc.

Allumettes

Dans tous les magasins qui en vendent.

Produits pour entretenir les cuirs, les parquets

Dans toutes les drogueries, tous les magasins de la Coopérative, les magasins de chaussures, d'objets de sports, et chez tous les membres de l'USEGO (Olten).

père et la mère ont vécu notoirement en cohabitation au moment de la conception. — 3. Si le père a reconduit par écrit et de façon non équivoque sa paternité. — 4. Si la conception a coïncidé avec le viol ou l'enlèvement de la mère.

2. Projet de loi sur la nationalité.

Le projet de loi prévoit qu'une femme étrangère mariée à un ressortissant bulgare, n'acquiert de ce fait la nationalité bulgare, mais seulement si, au bout de trois mois de mariage, elle déclare ne pas vouloir conserver sa propre nationalité.

Il donne également le droit à la femme bulgare épousant un étranger de garder sa nationalité, sauf si, dans un délai de trois mois après son mariage, elle déclare expressément vouloir acquérir la nationalité de son mari.

Si un sujet bulgare d'origine non bulgare perd sa nationalité bulgare pour cause d'émigration, hors de Bulgarie, sa femme et ses enfants majeurs gardent leur nationalité, sauf dans le cas où eux-mêmes émigreraient.

A travers les Sociétés

Vacances...

Pendant les vacances scolaires prolongées, et dès le 6 janvier, l'Union Chrétienne de Jeunes Filles de Genève invite les fillettes et jeunes filles de 8 à 15 ans et les enfants des classes enfantines (filles et garçons) à venir dans ses locaux chauffés, Taconnerie, 5, au 2^e étage, les lundis, mercredis et vendredis de 9 h. 30 à midi et de 14 à 18 h. Jeux, chant, travaux manuels, sous surveillance. Une salle sera réservée aux enfants qui auraient des devoirs à préparer. Les enfants sont priés d'apporter leur gouter ; une boisson chaude leur sera offerte.

Concours de jardins.

L'Association agricole des femmes vaudoises que Mme Troillet-Villard (Dailiens) préside à la suite du décès de Mme Gillabert-Randin, a de nouveau organisé en 1940 son concours de culture de jardins. Six concurrentes y ont pris part, dont cinq ont dépassé la cinquantaine, et qui, à côté de leur tâche journalière, doublée par la mobilisation, n'ont pas reculé devant ce travail supplémentaire.

Les lauréates sont Mmes F. Chautens, à Champvent ; G. Troillet, à Dailiens ; M. Rosier, à Villaz ; Clauen, à Champvent ; E. Furi, à Champvent, et M. Cuenod, à Crissier. La culture des petits oignons leur a fourni un rendement très rémunérateur. Les achats en commun de graines se sont développés ; cependant la plupart des membres de l'Association récoltent elles-mêmes pour leurs enseignements des graines de légumes (haricots, pois, persil, cerfeuil, céleri, salade) et de fleurs.

S. B.

Le Cartel des Associations féminines vaudoises...

...qui groupe quarante associations, a tenu sa séance annuelle le 6 décembre, à Lausanne, sous la présidence de Mme Fr. Fonjallaz (Epesses) ; dix associations étaient représentées. Un hommage a été rendu à la mémoire de Mme Gillabert-Randin.

Membre du Comité consultatif des femmes suisses, Mme Fonjallaz a donné d'utiles renseignements sur les devoirs des ménagères, suivant les instructions de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation. La plus sévère économie, le développement des cultures, le retour à la terre de tous

ceux et de toutes celles qui le peuvent, sont une urgente nécessité. Le chômage prochain de grandes industries, provoqué par le manque de matière première, devra être résorbé par l'organisation de la main-d'œuvre agricole, de colonies volontaires d'ouvriers agricoles. La récupération des déchets étrangers ouvre une perspective si elle est organisée officiellement, les associations affiliées, sur l'instigation de Mme Placide Nicod, présidente des Femmes catholiques, chercheront à se mettre en rapport avec les marchands qui viennent régulièrement sur les marchés citadins pour qu'ils importent les déchets ménagers mis de côté à leur disposition, ainsi que cela se faisait couramment au début de ce siècle.

Mme Fonjallaz a ensuite parlé de l'Entr'aidé patriotique féminin, créé au mois de février dernier ; les volontaires de cette Entr'aidé rentrent dans la division C du service complémentaire féminin pour continuer l'instruction de ces volontaires, seront organisés des cours de ménage, de soins aux malades et d'instruction civique, si possible par petits groupes. Puis Mme Troillet-Villard (Vullieu), présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, a attiré l'attention sur la faible évasante des paysannes qui remplacent l'homme mobilisé. Il est des paysannes qui pendant six semaines ont vendu la ferme sans arrêt. Il faudrait que la paysanne puisse être secourue par une aide de maison sûre. Il convient que les femmes de pasteurs exercent leur influence pour ramener la jeunesse à la campagne, qui tous et toutes s'emploient à créer ce mouvement d'opinion.

Mme A. Quinché, présidente de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, a rapporté sur les lois vaudoises d'application du Code pénal et souligné avec satisfaction que la Chambre pénale de l'Enfance comportera une femme juge et une femme juge suppléante que le projet de loi sur l'exécution des jugements prévoit qu'une femme pourra faire partie de la Commission de surveillance de l'établissement de détention pour femmes.

A leur tour, les Unions chrétiennes de jeunes filles, sous la présidence de Mme Pierre Juillard (Lausanne), dirigeront le Cartel pour deux ans. (Publication retardée faute de place). S. B.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 11 janvier :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h. : Thé mensuel. — 16 h. 45 : Une heure de musique, par Mme V. Andréossi, cantatrice.

Mercredi 15 janvier :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 : Club de rapprochement.

La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège - Genève (côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Imp. RICHTER, Rue All.-Vincent, 10 - GENÈVE

N'oubliez pas de souscrire pour le Don National et la Croix-Rouge Aide aux mobilisés, et à leurs familles

Chèques postaux III. 3519, Berne

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus.

FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS

